Image not found or type unknown

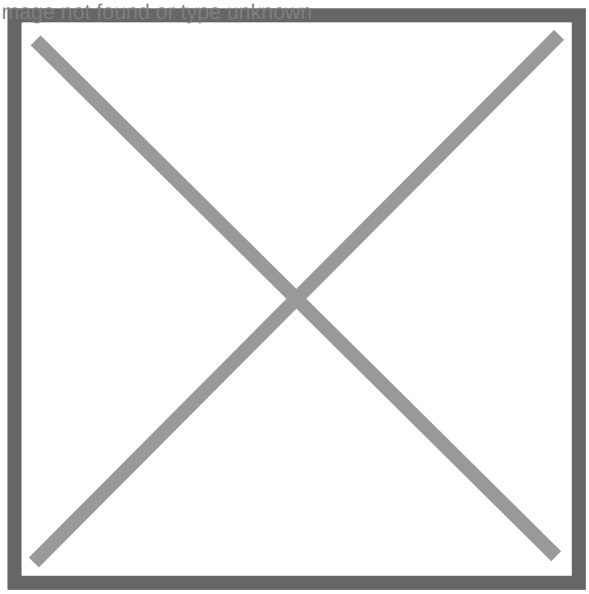

Quitter la france pour vitre en guadeloupe

Par **BOCQUET_old**, le **01/10/2007** à **10:43**

Je suis française. J'ai un enfant de 6 ans. je ne suis pas mariée. Mon fils a été reconnu par son père, avec qui je ne vit pas, et nous avons, par jugement du TGI la garde conjointe de notre fils.
Je souhaite vivre en Guadeloupe avec mon nouveau compagnon. Est-ce que je peux emmener mon fils sans l'accord de son père bien qu'il soit au courant de mon projet ? Que dois-je faire ? Merci de m'aider

Par **tixidre**, le **07/10/2007** à **18:11**

Non! vous ne pouvez pas le faire sans son consentement ecrit ,cette situation pourrait se retourner contre vous , le pere pouvant invoquer l'annulation de son autorite paternelle qui est conjointe et decidee par un juge aux affaires familiales .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés